



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance extraordinaire, ce lundi 13 juin 2022, à la Salle du conseil (258 rue Principale à Saint-Alexis).

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

ABSENCES

Aucune

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. Formalités de convocation

2022.06.01

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

DE RENONCER aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022.06.02

Il est proposé par : Sébastien Ricard
Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

4. Embauche d'une responsable urbanisme et environnement

2022.06.03

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis doit combler le poste de responsable urbanisme et environnement.

ATTENDU QUE le comité ressources humaines de la Municipalité, de concert avec la direction générale, recommande l'embauche de Madame Mélanie Beauchesne au poste de responsable urbanisme et environnement.

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'embauche de Madame Mélanie Beauchesne au poste de responsable urbanisme et environnement de Saint-Alexis.

D'ACCEPTER le salaire et les conditions stipulés au contrat de travail, qui est déposé aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune

6. Levée de la séance

2022.06.04

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h05.

Michel Ricard
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard
Maire